

**MUNICIPALITÉ SAINT-ELZÉAR**  
**RAPPORT DU MAIRE**  
**1<sup>e</sup> JUIN 2020**

Tel que décrété par l'article 176.2.2 du *Code municipal*, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

**Pour l'année 2019 :**

Revenus	1 078 877 \$
Dépenses	1 054 103 \$
Éléments de conciliation à des fins fiscales	(98 425) \$
Déficit de fonctionnement	(73 651) \$
Solde accumulé au début de l'exercice	131 925 \$
Déficit 2019	(73 651) \$
Affectations activités de fonctionnement	(1 372) \$
Affectations activités d'investissement	(14 722) \$
Solde à la fin de l'exercice	42 180 \$

**Taux global de taxation : 1.9339%**

**Dettes à long terme se situent à : 316 428\$**

**Rémunération des élus :**

Maire :	Rémunération : 7 051.82\$	Allocation de dépenses : 3 525.90\$
Conseillers :	Rémunération : 2 230.08\$	Allocation de dépenses : 1 115.04\$

**Pour 2020 :**

- Les projets de travaux de voirie et de construction d'un garage municipal se termineront dans les semaines qui viennent. Une fois ceux-ci terminés, nous ferons paraître sur notre site web, le détail des coûts des projets et leurs résultats ;
- Les travaux du programme TECQ 2019-2023 s'enclencheront cette année par la réfection de la toiture de la salle municipale et des travaux de voirie sur le chemin Mercier ;
- En 2021, des travaux de mise aux normes auront lieu à la Station de pompage pour débiter la mise à jour des équipements. Les réseaux d'aqueduc et d'égout ont été mis en place à la fin des années 90 et nécessitent des investissements importants ;
- Le projet déposé l'an dernier pour le nouveau parc municipal intergénérationnel n'a pas été accepté. La Municipalité se tournera vers les projets FAIR pour établir le parc en trois phases distinctes. Les travaux débiteront cette année.